

NAO 2021

Négociations Annuelles Obligatoires

Encore une mascarade !!!

Sodexo « Justice » Services : le résultat pathétique et scandaleux des fameuses et toujours fumeuses NAO est sorti la semaine dernière :

- 0.7% en augmentation générale.
- 0.1% en correction d'écart de salaires hommes/femmes.
- 0.54 € sur chaque ticket restaurant...

Et c'est tout ! Ou presque, puisqu'il y a une étonnante dotation supplémentaire des ASC (activités sociales et culturelles) du CSE (comité social et économique) de 68000 € mais pour cette année seulement et pour plus de 700 personnes...Ca ne fait pas lourd par tête...

Encore une fois **la direction se moque de nous en nous jetant une obole**, en balayant la plupart des demandes, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent !!!

Pourtant l'entreprise se porte bien :

- ⇒ 3.6 % du salaire annuel brut de l'exercice septembre 2019/août 2020 versés en Participation.
- ⇒ Une prime Covid à hauteur de 1000 € versée en juin dernier.
- ⇒ Des chèques cadeaux à hauteur de 200 € distribués en mai dernier.
- ⇒ Un faible impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise, compte-tenu du secteur d'activité.
- ⇒ Un maintien des résultats financiers au niveau du Groupe Sodexo, salué par la bourse en fin d'année.

Nous déplorons évidemment que cet accord ait été signé par FO et la CGC, comme les précédents. Leur collaboration active et leur accompagnement de la Direction semblent sans limite...

Pour notre part nous continuons à revendiquer de réelles hausses de salaire qui nous rétribuent avec justice et justesse pour le travail que nous fournissons chaque jour.

Non ce ne sont pas les actionnaires et les propriétaires de l'entreprise qui créent de la richesse mais bien l'ensemble de celles et ceux qui y travaillent au quotidien !



Pour un partage plus équitable des richesses produites par tou(te)s les salarié(e)s de l'entreprise nous demandons sans délai:

- Une réelle **revalorisation** de tous les salaires d'au moins **5%**
- La création d'un **salaire minimum à 1800€**.
- Le **doublé**ment de **toutes les primes et indemnités** qui sont figées depuis 2011 par accords d'entreprise successifs !!!
- La création d'une **indemnité** dite « de milieu pénitentiaire » de **200 euros** mensuels.
- Le **doublé**ment du budget formation.

La direction de l'entreprise doit nous entendre :

Les mouvements de grèves et de contestations qui ont débuté en janvier 2020 suite à des NAO calamiteuses ont été mis entre parenthèses par l'épidémie. Mais leurs causes n'ont pas été réglées, loin de là ! Il ya donc fort à parier que le conflit va redémarrer, plus fort, plus long et plus dur que l'an dernier. Et la CGT mettra tout en œuvre pour obtenir la satisfaction de nos légitimes revendications !

le 27 janvier 2021

N'hésitez donc pas à nous contacter pour tous renseignements et questions ou que vous soyez :

Votre élue titulaire au CSE au 06 10 79 37 51 ou 06 71 11 19 15

Votre représentant de la section syndicale au 07 86 75 01 20